

PRINCIPALES
CONDITIONS
TARIFAIRES
DES OPÉRATIONS
ET SERVICES
BANCAIRES AUX
PARTICULIERS ET
ASSOCIATIONS



Conditions applicables au 1er Janvier 2018

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS P 4

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE P 5

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE
RELEVÉS DE COMPTE
TENUE DE COMPTE
SERVICES EN AGENCE

BANQUE À DISTANCE P 5

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT P 6

CARTES
VIREMENTS
PRÉLÈVEMENTS / TIP
CHÈQUES

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES P 8

CONVENTION DE COMPTE - FORFAIT SÉCURITÉ

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS P 9

COMMISSION D'INTERVENTION
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES
INCIDENTS DE PAIEMENT

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS P 10

FACILITÉS DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT
CRÉDITS À LA CONSOMMATION
CRÉDITS IMMOBILIERS

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS P 12

ÉPARGNE BANCAIRE
PLACEMENTS FINANCIERS

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE P 13

RÉSoudre UN LITIGE P 13

AU CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON
LA MÉDIATION

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet)	GRATUIT (Hors du coût du fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Griffon SMS)	1,00 € par mois permettant de recevoir 5 alertes par semaine Soit pour information 12,00 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa)	35,00 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa)	39,00 € par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Electron)	25,00 € par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale (Carte Visa)).	GRATUIT
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	En agence 3,00 € par virement Par l'internet 0,50 € par virement
Paiement d'un prélèvement SEPA	Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement GRATUIT Frais par paiement d'un prélèvement GRATUIT
Commission d'intervention	6,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois 4,00 € par opération avec un plafond de 20,00 € par mois (pour les clients en situation de fragilité financière)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Griffon Protection)	19,00 € par an
Frais de tenue de compte	0,90 € par mois Soit pour information 10,80 € par an

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	GRATUIT
Clôture de compte	GRATUIT
Mobilité bancaire : Prise en charge par la banque et automatisation des demandes de changement de domiciliation des opérations récurrentes.	GRATUIT
Droit au compte : services bancaires de base	GRATUIT
Transfert de votre compte dans une autre agence du CMT	GRATUIT

RELEVÉS DE COMPTE

Mensuel	GRATUIT
Par quinzaine	1,20 €/mois
Edition de relevé au guichet	2,50 €
Récapitulatif annuel des frais	GRATUIT

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte	0,90 €/mois
Frais pour compte sans mouvement	7,00 € tous les 6 mois, dans la limite du solde créditeur
Frais de gestion de dossier de succession	50,00 €

SERVICES EN AGENCE

Délivrance d'un RIB ou IBAN	GRATUIT
Frais de recherche de documents	5,50 €
+ par photocopie fournie	0,90 €
Délivrance d'attestation	8,50 €
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	GRATUIT
Versement d'espèces	GRATUIT
Dénonciation de compte joint	25,00 €

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (internet)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel vers un compte CMT	GRATUIT
Frais de mise en place d'un virement permanent vers un compte CMT	GRATUIT

Frais par virement permanent vers un compte CMT	GRATUIT
Frais de mise en place d'un virement occasionnel ou permanent externe (enregistrement de l'IBAN)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel externe	0,50 €
Frais par virement permanent externe	0,10 € à chaque exécution
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Griffon SMS)	1,00 €/mois permettant de recevoir 5 alertes par semaine Soit pour information 12,00€/mois
Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS)	GRATUIT
Sauf n°SVA (tarification majorée)	0,06 € / appel

Hors frais de connexion et de communication téléphonique éventuels.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation carte :

Carte Electron à autorisation systématique	25,00 €/an
Carte Visa (carte de paiement internationale)	
à débit immédiat	35,00 €/an
à débit différé	39,00 €/an
Seconde Carte Visa au même porteur fonctionnant sur le même compte	
à débit immédiat	23,00 €/an
à débit différé	26,00 €/an
Carte Visa Premier (seconde carte aux mêmes tarifs)	
à débit immédiat	105,00 €/an
à débit différé	132,00 €/an
Droit d'entrée carte Premier	43,00 €
Délivrance de carte en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de carte (Chronopost)	9,00 €
Refabrication d'une carte	5,00 €
Rédition du code secret	5,00 €
Adaptation plafond de carte	8,50 €
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque, dans la zone euro	GRATUIT
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque, hors zone euro	1,95% 4,00 €
+ par opération	

Paiement par carte (la carte est émise par la banque), dans la zone euro	GRATUIT
Paiement par carte (la carte est émise par la banque), hors zone euro	1,95%
+ par opération	0,20 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du titulaire (perte ou vol)	GRATUIT
Commission de récupération de carte	
Suite capture dans un DAB	70,00 €
Suite capture chez un commerçant	170,00 €
Service sécurisé Internet : 3D Secure	GRATUIT

VIREMENTS

Réception d'un virement	GRATUIT
Émission d'un virement SEPA :	
<u>Vers un compte CMT :</u>	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
Frais par virement permanent	GRATUIT
<u>Vers un autre établissement de la zone euro :</u>	
Frais par virement occasionnel	3,00 €
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
Frais par virement permanent	0,75 €
	à chaque exécution
Émission d'un virement non SEPA :	
Frais par virement occasionnel non SEPA	Nous consulter
Frais par virement occasionnel Swift (en devises ou en euros, hors zone euro)	19,00 €

PRÉLÈVEMENTS / TIP

Frais par paiement d'un prélèvement	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement (reçu)	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement (émis, pour les associations)	GRATUIT
+ A l'exécution de chaque prélèvement émis	0,20 €
Frais d'opposition sur avis de prélèvement (une échéance)	GRATUIT
Frais de révocation d'un mandat de prélèvement (reçu)	11,00 €
Frais de paiement par titre interbancaire de paiement (TIP)	GRATUIT

CHÈQUES

Remise de chèque(s)	GRATUIT
Paiement d'un chèque	GRATUIT

Renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
Délivrance de chéquier en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier (Chronopost)	9,00 €
Frais d'émission d'un chèque de banque (en euros)	11,00 €
Frais d'opposition chèque par l'émetteur	10,00 €
Frais d'opposition chéquier par l'émetteur	20,00 €

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

CONVENTION DE COMPTE - FORFAIT SÉCURITÉ

Cotisation à une offre groupée de services **3,00 €/mois**

Offre spécifique réservée aux personnes en situation de fragilité financière

Détail des prestations :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Une carte de paiement à autorisation systématique
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention. **4,00 €** par écriture dans la limite de 20,00 €/mois
- Un changement d'adresse une fois par an

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

6,00 € par écriture
dans la limite de 80,00 €/mois

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par avis à tiers détenteur	40,00 €
Frais par opposition à tiers détenteur	40,00 €
Frais par saisie-attribution ou saisie conservatoire	40,00 €
Frais par opposition administrative	10 % du montant dû, plafonné à 40,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur *	10 % du montant dû, plafonné à 40,00 €
Frais d'ouverture précontentieux	30,00 €
Report échéance de crédit	5,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (absence d'autorisation de découvert, ou dépassement du montant de l'autorisation ou de la durée de 30 jours)	6,00 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	6,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (paiement d'un chèque) :	
Pour un chèque inférieur ou égal à 50€	30,00 €
Pour un chèque supérieur à 50 €	45,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour autre(s) motif(s)	10,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (remise de chèque)	5,00 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire	8,00 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque (utilisation abusive)	15,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	15,00 €
Certificat de non paiement	15,00 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (prélèvement reçu)	15,00 € dans la limite du montant du prélèvement
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (prélèvement émis, pour les associations)	10,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de précision	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	GRATUIT

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

Facilité de caisse (autorisation temporaire de découvert)

Intérêts débiteurs **TBB + 10,50 % soit 14,50 %**

Découvert

Etude dossier crédit dépannage protégé (autorisation de découvert) **13,00 € / an**

Intérêts débiteurs, dans l'autorisation du découvert **TBB + 7,50% soit 11,50 %**

Intérêts débiteurs, hors découvert autorisé **TBB + 10,50% soit 14,50 %**

Le TAEG⁽¹⁾ dépend des conditions d'utilisation du découvert.

Exemple au 22/03/2018 : pour une utilisation de découvert de 1000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 11,50%, le TAEG ressort à 12,12 %. Dans les mêmes conditions, pour un taux débiteur de 14,50 %, le TAEG ressort à 15,51 %.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

TAUX : **NOUS CONSULTER**

Prêts à la consommation / prêts personnels (hors rachat de crédit(s)) :

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté :

- Souscription auprès d'une agence : **GRATUIT**

- Souscription en ligne : **GRATUIT**

- Souscription via IOBSP⁽²⁾ : **1%**

Rachat ou regroupement de crédits

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté :

- Souscription auprès d'une agence : **3 %**

- Souscription en ligne : **3 %**

- Souscription via IOBSP⁽²⁾ : **1,5%**

Crédits affectés :

Frais de dossier :

- Souscription auprès d'une agence : **GRATUIT**

- Souscription en ligne : **GRATUIT**

- Souscription via IOBSP⁽²⁾ : **GRATUIT**

Griffon Patrimoine Consommation (in fine) avec garantie non hypothécaire :

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté :

- Souscription auprès d'une agence : **2 %**
- Souscription en ligne : **2 %**
- Souscription via IOBSP⁽²⁾ : **1 %**

Assurance emprunteur facultative :

Par an, sur le capital emprunté :

- Prêts amortissables : **de 0,65 % à 6,44 %** ⁽³⁾
- Prêts in fine : **de 0,45 % à 1,3 %** ⁽³⁾

**Crédit renouvelable (CPCM) TBB + 6,60 %
soit 10,60 %**

Le TAEG⁽¹⁾ dépend des conditions d'utilisation du crédit.

Exemple au 22/03/2018 : pour une utilisation du CPCM de 1250 € pendant une durée de 36 mois au taux débiteur de 10,60 %, le TAEG ressort à 11,13 %.

TAUX DE BASE BANCAIRE (TBB): 4 %

Autres prestations :

- Réédition d'un tableau d'amortissement : **GRATUIT**
- Demande de décompte : **GRATUIT**
- Information annuelle de l'emprunteur : **GRATUIT**
- Information annuelle de la caution : **GRATUIT**
- Modification de la date de prélèvement : **GRATUIT**
- Modification du compte de prélèvement : **GRATUIT**
- Attestation de prêt soldé **GRATUIT**

Garantie

- Nantissement de compte, d'assurance-vie, de compte-titre, cession de créances (notamment de marchés publics) **GRATUIT**
- Mainlevée de garantie **GRATUIT**
sauf application d'un tarif légal

CRÉDITS IMMOBILIERS

TAUX : NOUS CONSULTER

Griffon Patrimoine Immobilier (in fine) :

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté :

- Souscription auprès d'une agence : **2 %**
- Souscription en ligne : **2 %**
- Souscription via IOBSP⁽²⁾ : **1 %**

Griffon Patrimoine Relais (in fine) :

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté :

- Souscription auprès d'une agence : **1,5 %**
- Souscription en ligne : **1,5 %**
- Souscription via IOBSP⁽²⁾ : **0,75 %**

(1) Taux annuel effectif global indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, contante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours, dans la limite du taux de l'usure calculé et publié par la Banque de France. Pour information, au 1er avril 2018:

- Prêt d'un montant < ou = à 3000 € : 21,07 %
- Prêt d'un montant > à 3000 € et ≤ 6000 € : 12,99 %
- Prêt d'un montant > 6000 € : 5,89 %

Griffon Patrimoine Consommation (in fine) avec garantie hypothécaire :

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté :

- Souscription auprès d'une agence : **2 %**
- Souscription en ligne : **2 %**
- Souscription via IOBSP⁽²⁾ : **1 %**

Griffon Consommation (amortissable) avec garantie hypothécaire :

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté :

- Souscription auprès d'une agence : **1 %**
- Souscription en ligne : **1 %**
- Souscription via IOBSP⁽²⁾ : **1 %**

Assurance emprunteur facultative (prêts in fine uniquement) :

Par an, sur le capital emprunté : **de 0,45% à 1,3%** ⁽³⁾

Autres prestations :

- Réédition d'un tableau d'amortissement : **GRATUIT**
- Demande de décompte : **GRATUIT**
- Information annuelle de l'emprunteur : **GRATUIT**
- Information annuelle de la caution : **GRATUIT**
- Modification de la date de prélèvement : **GRATUIT**
- Modification du compte de prélèvement : **GRATUIT**
- Attestation de prêt soldé **GRATUIT**

Garanties

- Nantissement de compte, d'assurance-vie, de compte-titre, cession de créances (notamment de marchés publics) **GRATUIT**
- Constitution d'hypothèque⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Mainlevée de garantie **GRATUIT**
sauf application d'un tarif légal

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

EPARGNE BANCAIRE

Livret Jeune	1,50 %
Livret A ⁽⁵⁾	0,75 %
Livret de Développement Durable ⁽⁵⁾	0,75 %
Livret d'Épargne Populaire ⁽⁵⁾	1,25 %
Compte sur livret	0,60 %
Compte épargne logement	0,50 %
Plan épargne logement	1,00 %

(2) Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement.

(3) Taux soumis à surprime éventuelle selon le profil de l'emprunteur.

(4) Prestation soumise à un tarif légal dépendant du montant des sommes garanties.

(5) Produit d'épargne réglementé, taux nominal annuel net et plafond susceptibles de variation à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.

PLACEMENTS FINANCIERS

Bon de caisse et comptes à terme	Taux libre à partir de 1 mois
Plan d'épargne populaire	Livret A + 1,5 %

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	19,00 € / an
Assurance sur compte	11,00 € / an

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Le Crédit Municipal de Toulon accorde la plus grande importance à la qualité de ses services. Toutefois, en cas de désaccord, plusieurs recours sont proposés au client.

1. Au Crédit Municipal de Toulon

En premier lieu, les réclamations sont à formuler par écrit auprès de votre agence, ou auprès du service commercial, **Place Besagne, Bâtiment A, 83000 TOULON**.

En second lieu, si une réponse satisfaisante ne peut être apportée par l'agence ou le service commercial, le client ou le service concerné peut transmettre la réclamation au responsable de la relation clientèle du Crédit Municipal de Toulon, à l'attention de :

Monsieur le Directeur du Crédit Municipal de Toulon

- par courrier :
Place Besagne - Bât A - 83000 TOULON
- par courriel :
service.relation.clientele@cmt-banque.fr
- par téléphone :
04 94 18 96 00 (prix d'un appel local)

Un accusé de réception de la réclamation sera adressé au client, dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, et une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception de la réclamation.

2. La Médiation

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'oppose à un professionnel. A ce titre, le Crédit Municipal de Toulon est adhérent au service de médiation auprès du Comité de supervision de la médiation professionnelle.

Si le **différend persiste**, et qu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du service réclamation client, le client peut saisir par écrit, le **Médiateur du Crédit Municipal de Toulon**, Mme AUFFRAY Anaïs :

- par courrier :

Société de la Médiation Professionnelle
Mme AUFFRAY Anaïs - Médiateur
16 Cours Xavier Arnoz - 33000 BORDEAUX

- par courriel : csmp@cpmn.fr

- sur le site internet : www.mediation-service.fr

Pour être recevable, le dossier du client doit notamment contenir les informations suivantes : les coordonnées du client, le nom complet de l'établissement de crédit, un exposé des faits et les copies des documents relatifs au litige (courrier, contrats, relevés bancaires...)

Le médiateur ne traitera pas les litiges relatifs à la politique générale du Crédit Municipal de Toulon (liberté de tarification, liberté de contracter ou de rompre une relation contractuelle,...)

Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux mois à compter de sa saisie.

La médiation des litiges de consommation est soumise à l'obligation de confidentialité prévue par l'article 21-3 de la loi n°95-125 du 8 février 1995.

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution :
61, rue Taitbout
75436 PARIS CEDEX 9
www.acpr.banque-france.fr

Autorité administrative chargée de la concurrence et de la consommation
59, Bd Vincent Auriol
75013 PARIS CEDEX 113

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON

Un réseau d'agences à votre service

(SIRET 268 300 803 00197 - ORIAS 09 052 112 - www.cmt-banque.fr)

TOULON (Siège social)

Pl. Besagne – Bât A - 83000 TOULON

Tél. 04.94.18.96.00

commercial@cmt-banque.fr

TOULON

8, pl. Louis Blanc - 83000 TOULON

Tél. 04.94.03.57.03

mayol@cmt-banque.fr

LA GARDE

ZAC Grand Var - av. Condorcet - 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.21.50.77

grandvar@cmt-banque.fr

OLLIOULES

1242, av. Jean Monnet - 83160 OLLIOULES

Tél. 04.94.06.06.55

ollioules@cmt-banque.fr

PUGET-SUR-ARGENS

Espace Vernèdes n°6 - Chemin des Vernèdes

83480 PUGET SUR ARGENS

Tél. 04.94.45.66.88

puget@cmt-banque.fr

MARSEILLE

7, av. André Roussin - Immeuble Ponant littoral C

13016 MARSEILLE

Tél. 04.91.09.82.72

marseille@cmt-banque.fr

NICE

2, bd. Dubouchage - Palais Cauvin - 06000 NICE

Tél. 04.93.80.30.15

nice@cmt-banque.fr

AJACCIO

7, bd du Roi Jérôme - 20179 AJACCIO

Tél. 04.95.21.51.64

ajaccio@cmt-banque.fr

BASTIA

12, bd Paoli - 20200 BASTIA

Tél. 04.95.31.38.54

bastia@cmt-banque.fr

Pour faire opposition (blocage) en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement

- carte bancaire

0 892 705 705 Service 0,35 € / min + prix appel

- chéquier

0 892 683 208 Service 0,35 € / min + prix appel



Crédit Municipal de Toulon

LA BANQUE AUTHENTIQUE